

## X50 Noms communs Renseignements généraux

- 150 Vedette - Nom commun (NR)  
 450 Rappel de renvoi « voir » - Nom commun (R)  
 550 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom commun (R)  
 750 Liaison des vedettes établies - Nom commun (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Non défini

- ‡ Non défini

#### Second indicateur

##### 150 / 450 / 550 - Non défini

- ‡ Non défini

##### 750 - Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL  
 4 Source non précisée  
 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)  
 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

### CODES DE SOUS-ZONES

#### *Partie principale du terme*

- ‡a Nom commun ou nom géographique  
comme élément de classement (NR)  
 ‡b Nom commun suivant un nom géographique  
comme élément de classement (NR)  
 ‡g Renseignements divers (R)

#### *Partie des subdivisions de la vedette-matière*

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

#### *Sous-zones de rappel et de liaison*

- ‡i Information sur la relation (R) [450 / 550 / 750]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [450 / 550 / 750]  
 ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la  
notice d'autorité (R) [550 / 750]  
 ‡1 **URI de l'objet du monde réel (R) [550 / 750]**  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [750]  
 ‡4 Relation (R) [450 / 550 / 750]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [450 / 550 / 750]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de termes, de nom commun et de noeud, établis selon les règles généralement reconnues de catalogage et de construction de thésaurus, par exemple, les *vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès* (LCSH). Les noms communs comprennent les noms d'occupations et de fonctions qui sont utilisés en tant qu'éléments principaux de zones d'accès de vedettes-matière ou de vedettes secondaires dans des notices bibliographiques. Les zones 180 (Subdivision générale) ou 182 (Subdivision chronologique) comprennent un nom commun dont l'utilisation est autorisée **seulement** à titre de partie d'une subdivision de sujet d'une vedette-matière étendue.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux*, pour les zones 450 et 550, et *7XX Liaison de vedettes - Renseignements généraux*, pour la zone 750, renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

## ■ INDICATEURS

### ■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (  ).

### ■ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 150, 450 et 550 et renferme un blanc (  ). La position du second indicateur pour la zone 750 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a - Nom commun ou nom géographique comme élément de classement

Cette sous-zone renferme un nom commun ou un nom géographique utilisé comme élément de classement pour un nom commun ou un nom d'étiquette de noeud. L'information qualificative entre parenthèses, qui est associée au terme, ne doit pas figurer dans une sous-zone distincte.

150 ‡aSang

150 ‡aCatalogues selon la source

150 ‡aPersonnages dans la littérature

150 ‡aBull Run, 2nd Battle of, Va., 1862

450 ‡aCaracas.‡bBolivar Statue

*[Exemple d'un rappel voir de nom commun qui ne figure pas dans les LCSH]*

### ‡b - Nom commun suivant un nom géographique comme élément de classement

Cette sous-zone renferme un nom commun en rapport avec le nom géographique contenu dans la sous-zone ‡a. Cette construction n'est habituellement pas utilisée dans les zones de vedette 150 ou 550; elle peut toutefois être utilisée dans les zones 450 (Rappel de renvoi « voir »).

450 ‡aWashington (D.C.)‡bLincoln Memorial

### ‡g - Renseignements divers

Élément de données qui ne figurent pas de façon plus appropriée dans une autre sous-zone définie.

150 ‡aUntergrund‡gBodenkunde

150 ‡aUntergrund‡gPolitik

*[Exemples en allemand de deux entités différentes qui comportent le même terme comme nom.]*

### ‡i - Information sur la relation *[450 / 550 / 750]*

Désignation d'une relation qui existe entre l'entité dans une zone 450, 550 ou 750 et celle dans la zone 1XX de la notice, ou expression d'instruction de renvoi. L'expression peut être générée par le système dans les zones 450 et 550 à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 450, 550 et 750. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i dans les zones 450 et 550 sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 750 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes - Renseignements généraux*.

### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement si une subdivision de sujet de forme est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

150 ‡aPlongée sous-marine‡vPériodiques

### ‡w - Sous-zone de contrôle *[450 / 550 / 750]*

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de

contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone †w seulement dans les zones 450, 550 et 750. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone †w dans les zones 450 et 550. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 750.

#### †x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone †v (Subdivision de forme), †y (Subdivision chronologique) ou †z (Subdivision géographique). La sous-zone †x doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision générale de nom commun est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

- 150 †††a Salaires †x Cadres (Personnel)
- 150 †††a Spectacles et divertissements salaires †x Aspect religieux †x Bouddhisme, [Christianisme, etc.]

#### †y - Subdivision chronologique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone †y doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette étendue.

- 150 †††a Architecture †y 19e siècle
- 150 †††a Dieu †x Histoire des doctrines †y 600-1500 (Moyen Âge)
- 150 †††a Musique †y 500-1400

#### †z - Subdivision géographique

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. La sous-zone †x doit être utilisée seulement dans les zones X50 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à une vedette principale pour former une vedette-matière étendue.

- 150 †††a Chapelles †z Allemagne (Ouest)
- 150 †††a Ressources en eau †x Exploitation †z Kenya
- 150 †††a Festivals de musique †z Illinois

#### †0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité [550 / 750]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### †1 - URI de l'objet du monde réel [550 / 750]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### †2 - Source de la vedette ou du terme [750]

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ». La sous-zone †2 ne convient qu'à la zone 750. La section *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

#### †4 - Relation [450 / 550 / 750]

Code ou URI qui spécifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone †4 dans les zones 450 et 550 sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 750 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes - Renseignements généraux*.

#### †5 - Institution à laquelle s'applique la zone [450 / 550 / 750]

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## X50

### ‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

**Vedettes ambiguës** : Voir l'Annexe D.

### Ponctuation

La ponctuation des sous-éléments d'une vedette est généralement prescrite par le système de vedettes-matière/thésaurus. Ces indications servent à préciser les pratiques de ponctuation MARC. Il n'y a pas signe de ponctuation à la fin d'une zone X50, à moins que le dernier mot de la zone soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation.

- 150 ‡a Illustrations de périodiques
- 150 ‡a Variations saisonnières (Économie politique)
- 150 ‡a Éducation ‡z Washington (D. C.)
- 150 ‡a Musées ‡z Russie
- 150 ‡a Art chinois ‡y Jusqu'à 221 av. J.-C.
- 150 ‡a Bibliothèques de recherche ‡z Mexique ‡x Associations

### Espacement

Les sigles, les initiales et les abréviations ne comportent aucune espace.

- 150 ‡a Envois C.R.

Si une abréviation est composée de plus d'un terme de plusieurs lettres alors une espace est insérée entre les deux abréviations. Une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par une subdivision de sujet.

- 150 ‡a Ph. D. degree

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y ou ‡z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones ‡v, ‡x, ‡y et ‡z.

*Zone de contenu désignée :*

- 150 ‡a Chapelles ‡z Allemagne

*Exemple d'affichage :*

Chapelles-Allemagne

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

*Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement [150 / 450 / 550] [PÉRIMÉ, 1993]*

En 1993, la position du second indicateur est devenue périmée dans les zones 150, 450 et 550. Les valeurs étaient : 0-9 (Nombre de caractères à ignorer dans le classement).

*‡g - Renseignements divers [NOUVEAU, 2014]*

*‡i - Expression d'instruction de renvoi [450 / 550] [REDÉFINI, 2009]*

*‡j - Information sur la relation [750] [NOUVEAU, 2014]*

*‡v - Numéro de contrôle de la notice [750] [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]*

*‡0 - Numéro de contrôle de la notice [550/750] [NOUVEAU, 1997]*

‡0 - Numéro de contrôle de la notice [550 / 750] [REDÉFINI, 2010]

‡1 - URI de l'objet du monde réel [550 / 750] [NOUVEAU, 2017]

‡3 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

‡4 - Code de relation [450 / 550] [NOUVEAU, 2009]

‡4 - Code de relation [750] [NOUVEAU, 2014]

‡4 - Code de relation [450 / 550 / 750] [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]

La sous-zone ‡4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.

[ Page blanche ]